

## Les avantages du tri-compostage La solution environnementale par excellence

---

### Le numéro 1 de la valorisation

Ce texte résume, en partie seulement, les nombreux avantages de la technique de tri-compostage de Conporec comme solution à la gestion des matières résiduelles au Québec et ailleurs dans le monde.

#### Impact sur la performance de valorisation

1. Approche combinant la collecte sélective et le tri-compostage, dans le respect des objectifs des 3RV-E.
2. Seule approche et seule région (Bas-Richelieu) au Québec à respecter et même dépasser la politique et les normes du ministère de l'Environnement (objectif 65 % en 2008), **avec 75 % des matières résiduelles** qui n'entrent plus dans un site d'enfouissement.
3. Approche responsable reconnue mondialement pour sa performance et sa pertinence dans plusieurs états et par des organisations environnementales comme Greenpeace.
4. **Technologie de classe mondiale**, basé sur 15 ans d'expérience, de recherche et de développement. Usine au Québec, aux États-Unis, et en construction en France et en Australie. Conporec reçoit de **multiples mentions et félicitations** pour la qualité de sa technologie et des résultats atteints
5. Traite 100 % des déchets de table (sans tri à la source de cette matière) provenant des ordures ménagères.
6. **Traite également des résidus organiques** tels les déchets organiques des abattoirs d'animaux, de restaurants, des boues de fosses septiques, ou d'étangs d'épuration, etc.

7. Produit **un compost de grande qualité atteignant les normes du BNQ**. La qualité du compost fabriqué par Conporec peut laisser place à de **multiples utilisations** et est propice à **la commercialisation**.
8. **Est à l'avant-garde** des autres approches et présente **une image de qualité environnementale enviable au Québec**.

### **Impact environnemental**

9. Contrairement à un LET, le tri-compostage ne produit **aucune émanation de méthane, ni de lixiviat**.
10. **Pas de bruit et pas d'odeur pour la population**.
11. **Processus 100 % naturel** de traitement des déchets en usine
12. **Exclu tout risque de contamination de la nappe phréatique**, et de tout autre type de contamination, tant pour l'air que pour le sol.
13. Rejette des matériaux inertes, dans un LET, qui ne produisent que peu ou pas d'impact sur l'environnement, et entraîne une diminution des coûts de gestion des LET

### **Impact sur les citoyens**

14. **Ne requière que deux collectes pour le citoyen**. Pas de troisième voie et ses impacts environnementaux
15. La mise en place d'une usine de tri compostage ne prend que **de 12 à 18 mois**.
16. Ne nécessite que l'émission d'un certificat d'autorisation, sans étude d'impact sur l'environnement, puisque absence d'impact au sens de la Loi.

### **Impacts financiers**

17. **Approche compétitive** avec toutes celles actuellement disponibles et mises en place.
18. Création **de dizaines d'emplois permanents**.

19. Atténue du 3/4 les effets de la redevance sur l'enfouissement (actuellement 10.00 \$ la tonne enfouie qui ne représente plus, dans le cas du tri-compostage que 2,50 \$ la tonne)
20. Construction D'usines, **sur mesure**, à partir du volume et de la nature des déchets à traiter de la part d'une municipalité, MRC ou régie inter municipale
21. Possibilités de **partenariat** entre le monde municipal et Conporec pour l'investissement ou la gestion d'une entreprise réalisant un projet d'usine de tri compostage

Conporec offre la solution la plus efficace pour gérer les matières résiduelles, sur les plans politique, social, économique, et environnemental. Toutes autres solutions que le tri-compostage solliciteront davantage les lieux d'enfouissement technique.